



**Rémunération de Mme Anne Bouverot,
Présidente du Conseil d'administration depuis le 14 juin 2019**

**Publication en application du Code de gouvernement d'entreprise
AFEP - MEDEF de Janvier 2020**

Paris (France) – 31 mars 2020 - Conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, la Société rend publics les éléments de rémunération pour 2019 de Mme Bouverot, Présidente du Conseil d'administration depuis le 14 juin 2019. Mme Bouverot est Présidente du Conseil d'administration, Présidente du Comité Stratégie et membre du Comité Nominations & Gouvernance. Elle n'est liée par aucun contrat de travail à la Société ni à aucune société du Groupe et n'a exercé aucun mandat social dans d'autres sociétés du Groupe.

La rémunération de Mme Bouverot en qualité de Présidente du Conseil a été déterminée par le Conseil d'administration comme suit :

- une rémunération fixe de 81 875 euros, correspondant à une rémunération annuelle de 150 000 euros calculée au *pro rata* de la durée de son mandat de Présidente (depuis le 14 juin 2019)
- une rémunération de 49 667 euros au titre de son mandat d'administratrice depuis le 14 juin 2019 (selon les mêmes règles de répartition que les autres administrateurs), allouée comme suit :
 - une somme fixe de 16 250 euros
 - une somme fixe de 5 417 euros pour la présidence du Comité Stratégie
 - une somme variable, basée sur sa présence aux réunions du Conseil et des comités, fixée à 4 000 euros par réunion du Conseil et 2 000 euros par réunion du Comité Nominations & Gouvernance et du Comité Stratégie s'élevant à un montant total de 18 000 euros
 - une somme de 10 000 euros pour sa participation à des réunions stratégiques.

Au titre de l'exercice 2019, la rémunération de Mme Bouverot en qualité de Présidente du Conseil s'est donc élevée à 131 542 euros.

Mme Bouverot n'a perçu aucun des éléments de rémunération suivants : rémunération variable annuelle ou pluriannuelle, rémunération exceptionnelle, options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance, indemnité de prise de fonction, indemnité de départ, indemnité de non-concurrence, régime de retraite supplémentaire ou avantages en nature.

* * *

A propos de Technicolor

www.technicolor.com – Suivez-nous : [@Technicolor](https://twitter.com/Technicolor) - [linkedin.com/company/technicolor](https://www.linkedin.com/company/technicolor)

Les actions Technicolor sont enregistrées sur Euronext Paris (TCH) et sont négociables aux Etats-Unis sur le marché OTCQX (TCLRY).

Contacts :

Relations Investisseurs : +33 1 41 86 55 95 • investor.relations@technicolor.com